

Acknowledgments Remerciements

The support of the following persons in the process of publishing this *Yearbook* is acknowledged with much appreciation:

La contribution des personnes ci-après à la facilitation du processus de publication de cet Annuaire est fortement appréciée:

Dr. Robert Eno

Registrar, African Court on Human and Peoples' Rights
Greffier, Cour africaine des droits de l'homme et des peuples

Mr. Nouhou Madani Diallo

Deputy Registrar, African Court on Human and Peoples' Rights
Greffier Adjoint, Cour africaine des droits de l'homme et des peuples

Ms. Grace Wakio Kakai

Head of Legal Division, African Court on Human and Peoples' Rights
Chef de la Division Juridique, Cour africaine des droits de l'homme et des peuples

Dr. Sègnonna Horace Adjolohoun

Principal Legal Officer, African Court on Human and Peoples' Rights
Juriste Principal en Chef, Cour africaine des droits de l'homme et des peuples

Dr. Mwiza Jo Nkhata

Principal Legal Officer, African Court on Human and Peoples' Rights
Juriste Principal en Chef, Cour africaine des droits de l'homme et des peuples

Ms. Lindiwe Khumalo

Acting Secretary, African Commission on Human and Peoples' Rights
Secrétaire intérimaire, Commission africaine des droits de l'homme et des peuples

Ms. Anita Bagona

Legal Officer, African Commission on Human and Peoples' Rights
Juriste, Commission africaine des droits de l'homme et des peuples

Ms. Estelle Nkounkou

Legal Officer, African Commission on Human and Peoples' Rights
Juriste, Commission africaine des droits de l'homme et des peuples

Ms. Catherine Wanjiru Maina

Officer in Charge, Secretariat of the African Committee of Experts on the Rights and Welfare of the Child
Responsable du Secrétariat, Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant

Mr. Ayalew Getachew Assefa

Senior Child Protection Officer, Secretariat of the African Committee of Experts on the Rights and Welfare of the Child
Juriste Principal Chargé de Protection, Secrétariat, Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant

Mr. Philippe Sekone

Child Rights Officer, Secretariat of the African Committee of Experts on the Rights and Welfare of the Child
Responsable des droits de l'enfant, Secrétariat, Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant

All the reviewers of submissions who generously assisted the editorial committee

Tous les relecteurs qui ont généreusement assisté le Comité éditorial

Ms. Lizette Hermann

Manager of the Pretoria University Law Press (PULP), for her immeasurable patience and professionalism in making the manuscript print-ready

Responsable de la Pretoria University Law Press (PULP), pour sa patience et son professionnalisme incommensurables dans la mise en forme et la préparation du manuscrit à l'impression

Editorial Éditorial

The African Charter on the Rights and Welfare of the Child (ACRWC) is the only region-specific children's rights instrument on the planet. It was adopted on 11 July 1990, just days after the ninth birthday of the foundational African Charter on Human and Peoples' Rights (ACHPR), adopted on 27 June 1981. The ACRWC created standards beyond those stipulated in the ACHPR for African Union Member States to rise to better protect and empower children.

The African Committee of Experts on the Rights and Welfare of the Child (the Committee) oversees the implementation of the ACRWC and was established under article 32 thereof. The Committee is mandated to promote and protect the rights enshrined in the ACRWC, to monitor their implementation, and interpret the provisions of the ACRWC. The Committee does not function in isolation but constitutes one-third of the African regional human rights system alongside the African Commission on Human and Peoples' Rights and the African Court on Human and Peoples' Rights. These three organs work collectively to realise the ACRWC and the ACHPR in harmony. With this aim in mind, the organs have been jointly publishing the *African Human Rights Yearbook (AHR)* since 2017. The *AHR* is an open-access publication intended to celebrate advances, identify gaps to be addressed, and foster collaborative approaches to discharging the mandate of all stakeholders in the African human rights project.

This sixth volume of the *AHR* comprises peer-reviewed contributions focused on aspects of the African human rights system, and the standards of the African Union in this regard, as well as articles specially focused on the African Union's theme for the year 2022: *Strengthening Resilience in Nutrition and Food Security on The African Continent: Strengthening Agro-Food Systems, Health and Social Protection Systems for the Acceleration of Human, Social and Economic Capital Development*. The Committee recognises the right to adequate nutrition as part of the right to health stipulated by article 14(2)(c) of the ACRWC and is in the process of developing a General Comment on the Right of Children to Adequate Nutrition to better guide Member States on ensuring children are provided with adequate nutrition in a manner that respects and promotes all of the other rights of the child.

The provision of peer-reviewed, open-access academic research ensures the accessibility of credible information on a specific component of human rights discourse. Continuous engagement on the matters described in the *AHR* is key to their amelioration. Much like the three organs of the African human rights system cannot function in isolation, the system- itself- cannot reach full efficacy if not subjected to rigorous academic scrutiny. The task of better understanding that which remains to be achieved is aided by the contributions that fill the

pages of this *Yearbook*. The onus lies on us all to critically engage with these contributions and take note of their key findings if we are to bring the aims envisioned by the ACHPR and ACRWC to fruition.

Hon. Joseph Ndayisenga

Chairperson of the African Committee of Experts on the Rights and Welfare of the Child

La Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant (CADBE) est le seul instrument régional des droits de l'enfant sur la planète. Elle a été adoptée le 11 juillet 1990, quelques jours seulement après le neuvième anniversaire de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP), adoptée le 27 juin 1981. La CADBE a créé des normes allant au-delà de celles énoncées dans la CADHP afin de permettre aux États membres de l'Union africaine de mieux protéger les enfants et de les autonomiser.

Le Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant (le Comité) été créé en vertu de l'article 32 de la CADBE pour superviser la mise en œuvre de cet instrument. Le Comité a pour mandat de promouvoir et de protéger les droits inscrits dans la CADBE et de surveiller leur mise en œuvre. Il a aussi pour mandat d'interpréter les dispositions de la CADBE. Le Comité ne fonctionne pas en vase clos. Il fait partie des trois organes du système régional africain des droits de l'homme, aux côtés de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples et de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples. Ces trois organes travaillent collectivement à la mise en œuvre harmonieuse de la CADBE et de la CADHP. Dans cette optique, ils publient conjointement l'*Annuaire africain des droits de l'homme (AHRY)*, depuis 2017. L'*AHRY* est une publication en libre accès destinée à célébrer les avancées, à identifier les lacunes à combler et à favoriser les approches collaboratives en vue de l'exercice du mandat de toutes les parties prenantes du projet africain des droits de l'homme.

Ce sixième volume de l'*AHRY* comprend des contributions évaluées par des pairs et axées sur les aspects du système africain des droits de l'homme et sur les normes de l'Union africaine y afférents, ainsi que des articles portant spécialement sur le thème de l'Union africaine pour l'année 2022: *Renforcer la résilience en matière de nutrition sur le continent africain: Accélérer le développement du capital humain et de l'économie sociale*. Le Comité reconnaît le droit à une nutrition adéquate comme faisant partie du droit à la santé prévu par l'article 14(2)(c) de la CADBE et élabore actuellement une observation générale sur le droit des enfants à une nutrition adéquate afin de mieux guider les États membres pour garantir que les enfants reçoivent une nutrition adéquate d'une manière qui respecte et promeut tous les autres droits de l'enfant.

La mise à disposition de travaux de recherche universitaires évaluées par des pairs et en libre accès garantit l'accessibilité aux informations crédibles sur une composante spécifique du discours sur les droits de l'homme. L'amélioration de la qualité de ces informations passe par un examen continu des questions abordées dans l'*AHRY*. Certes, les trois organes du système africain des droits de l'homme ne peuvent pas fonctionner de manière isolée, toutefois le système lui-même ne peut pas atteindre sa pleine efficacité s'il n'est pas soumis à un examen académique rigoureux. La tâche consistant à mieux comprendre ce qui reste à accomplir est facilitée par les contributions présentées dans les pages de cet Annuaire. Il nous incombe à tous d'examiner de manière critique ces contributions et de prendre note de leurs principales conclusions pour atteindre les objectifs envisagés par la CADHP et la CADBE.

Hon. Joseph Ndayisenga

Président du Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant

